

Maintenir et actualiser ses compétences d'intervenant Catec®

CATEGORIE : B

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Transverse : ■ **Domaine de l'eau et de l'assainissement**

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : **344r**, **343**, **231**

Code(s) ROME : **K2306**, **K2301**, **H1303**, **F1705**

Formacode : —

Date de création de la certification : **22/02/2016**

Mots clés : **Espace clos**,
Eau potable - assainissement - R 472,
Espace confiné - R 447, **Catec®**

Identification

Identifiant : **1731**

Version du : **08/02/2016**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- [R 472 Mise en œuvre du dispositif CATEC : Certificat d'aptitude à travailler en espaces confinés dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement. Recommandation adoptée par le Comité Technique National des industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication \(CTN C\) le 19 novembre 2012.](#)
- [R447 Prévention des accidents lors des travaux en espaces confinés. Recommandation adoptée par le comité technique national du transport, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication, lors de sa réunion du 25 juin 2009.](#)

Non formalisé :

- [Les accidents liés directement au confinement provoquent détresses respiratoires, noyades... On compte malheureusement presque tous les ans](#)

des décès (intoxication par l'hydrogène sulfuré notamment). Les statistiques de sinistralité du CTN C regroupées par code NAF 3600Z «Captage, traitement et distribution d'eau » et 3700Z «Collecte et traitement des eaux usées ou les codes risques 410ZA (captage, traitement et distribution de l'eau) et 900AA (autres services d'assainissement) regroupent les événements survenus pour les personnels « du seul domaine de l'eau et de l'assainissement ». La description de ces situations rencontrées régulièrement (lieux aux risques spécifiques, activités multiples, personnels rattachés à des métiers différents) conduit à proposer un dispositif de formation fondateur d'une culture commune de prévention, pour tous les acteurs concernés.

Norme(s) associée(s) :

—

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

La certification des personnels dans le cadre du dispositif Catec® a pour objectif d'harmoniser et développer les bonnes pratiques d'intervention dans les espaces confinés du domaine de l'eau potable et de l'assainissement.

La certification est valable 36 mois de date à date. Avant la fin de cette période de validité, l'intervenant Catec® doit suivre et valider une session de maintien et d'actualisation de ses compétences (MAC) pour prolonger la validité de son certificat intervenant Catec ®.

Les recommandations R 447 (Bonnes pratiques de prévention - CTN C) et R 472 (dispositif de formation - CTN C et CNRACL) traitent de la maîtrise des risques rattachés à ces interventions en espaces confinés.

La certification intervenant Catec® (par des formateurs certifiés Catec®, exerçant pour des entités habilitées) permet de valider les compétences, connaissances et savoir-faire d'un individu pour tenir ce rôle

lors des interventions en espace confiné.

Toute l'activité de formation et de certification au sein du dispositif est suivie et auditée par le Comité d'observation et de suivi (COS).

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Les postulants sont intervenants Catec®

Descriptif général des compétences constituant la certification

Les compétences de l'intervenant Catec® se déclinent selon plusieurs compétences et sous-compétences :

compétence 1 : repérer les risques spécifiques liés aux caractéristiques des espaces confinés et maîtriser la(les) procédure(s) préalable(s) à toute intervention ;

compétence 2 : utiliser les équipements de sécurité, savoir vérifier leur bon état de fonctionnement et utiliser les moyens et codes de communication ;

compétence 3i : maîtriser les procédures d'évacuation de l'espace confiné ;

compétence 4 : repérer et prévenir les risques au cours de l'activité menée dans un espace confiné.

Public visé par la certification

- Intervenants certifiés Catec®

La compétence 1 comporte deux sous-compétences principales :

- 1.1 Repérer les risques liés aux interventions dans un espace confiné.
- 1.2 Rappeler et appliquer les procédures préalables à toute intervention.

La compétence 2 comporte six sous compétences :

- 2.1 Assurer la mise en place des moyens d'accès à l'espace confiné.
- 2.2 Identifier et utiliser les appareils de mesure fournis pour l'intervention.
- 2.3 Respecter la procédure de vérification de la qualité de l'air de l'espace confiné et interpréter les mesures.
- 2.4 Identifier et utiliser les appareils de communication, respecter les codes de communication avec les équipiers.
- 2.5 Vérifier son équipement et celui des personnes qui pénètrent, tel que précisé dans la procédure de l'intervention.
- 2.6 Respecter la procédure d'accès à l'espace confiné en vérifiant tous les points exigés.

La compétence 3i comporte les trois sous-compétences :

- 3.1 En cas d'alerte, d'alarme ou d'accident, suivre le scénario décrit dans la procédure.
- 3.8 Évacuer calmement l'ouvrage.
- 3.9 Informer ou faire informer l'encadrement.

La compétence 4 comporte quatre sous-compétences :

- 4.1 Identifier les risques des espaces confinés qui sont à prendre en compte pour mener son activité professionnelle dans l'espace confiné en sécurité.
- 4.2 Rester vigilant et attentif aux différents signes de danger.
- 4.3 Communiquer avec les autres opérateurs en cas de problème : maux de tête, nausée, malaise.
- 4.4 Reporter les événements ou observations qui pourraient être utiles ou compléter la connaissance des risques dans l'espace.

Modalités générales

La formation *Maintenir et actualiser ses compétences d'intervenant Catec®* s'adresse à un groupe d'au maximum 8 personnes, avec les deux rôles (surveillant et intervenant) présentés. Elle est conforme à la recommandation R 472 (2012 - CTN C, 2013 - CNRACL).

Cette formation est d'une durée de 7 heures minimum en présentiel.

La formation dispensée est essentiellement pratique avec la mise en œuvre d'un ensemble de matériels, sur un « espace réel sécurisé » ou une plateforme pédagogique représentative de conditions de travail du domaine. Les rappels ou actualisations de points de connaissances sont faits, en tant que de besoin, au cours des entraînements.

Cette formation doit être suivie tous les trois ans.

Liens avec le développement durable

niveau 2 : certifications et métiers pour lesquels des compétences évoluent en intégrant la dimension du développement durable

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

La certification *Maintenir et actualiser ses compétences d'intervenant Catec®* est imposée par la recommandation R 472 du CTN C et la CNRACL.

Tous les personnels « intervenant Catec® » des espaces confinés dans le domaine de l'eau et de l'assainissement doivent être formés aux bonnes pratiques, participer à des sessions de maintien et d'actualisation des compétences, certifiés Catec® pour pouvoir exercer.

Un personnel intervenant Catec® peut aussi être formé et certifié comme surveillant Catec® dès lors qu'il satisfait aux prérequis et aux épreuves de certification du surveillant Catec®. Les compétences 1 et 2 sont communes aux deux rôles intervenant et surveillant pour optimiser les échanges et les communications entre les personnes sur les sujets de la prévention des risques.

Pour l'entité utilisatrice

Les entités utilisatrices d'intervenants Catec® disposent de personnels formés aux bonnes pratiques de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, aux compétences actualisées, selon la recommandation R 447 et certifiés selon la recommandation R 472 du CTN C et de la CNRACL.

Elles peuvent apporter ainsi les gages d'une organisation respectueuse des principes de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles et du recours à des personnels formés spécifiquement à intervenir sur les espaces confinés de l'eau et de l'assainissement.

Evaluation / certification

Pré-requis

Les formations au titre du maintien – actualisation des compétences comportent les mêmes exigences que pour l'inscription à une première formation :

notions de balisage ;
maîtrise de l'utilisation du détecteur de gaz ;
aptitude médicale à intervenir en espace confiné, à travailler en hauteur, à porter un équipement de secours de protection des voies respiratoires ;
maîtrise de l'utilisation des équipements de travail en hauteur (dispositif anti-chute : harnais, tripode...) ;
maîtrise de l'utilisation des équipements de protection individuelle (dont le masque autosauveteur).
Seront de plus précisées :

les formations déjà suivies au titre du dispositif Catec® : certificat obtenu Catec® et rôle ;
les activités dans le domaine depuis 3 ans.

Compétences évaluées

Pour obtenir le certificat d'intervenant Catec®, le stagiaire devra valider l'ensemble des compétences techniques du référentiel.

Compétence 1 : repérer les risques spécifiques liés aux caractéristiques des espaces confinés et maîtriser la(les) procédure(s) préalable(s) à toute intervention.

4 sous compétences précisées dans le document de référence sont évaluées.

La totalité des compétences suivantes sont évaluées.

Compétence 2 : utiliser les équipements de sécurité, savoir vérifier leur bon état de fonctionnement, et utiliser les moyens et codes de communication.

Compétence 3i : maîtriser les procédures d'évacuation.

Compétence 4 : repérer et prévenir les risques au cours de l'activité menée dans un espace confiné.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

N1

La validité est Temporaire

La certification est valable 36 mois de date à date.

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

La matérialisation officielle de la certification est la délivrance d'un certificat d'intervenant Catec®.

Centre(s) de passage/certification

- <http://www.inrs.fr/services/formation/publics/formateur-espace-confine.html>

Plus d'informations

Statistiques

1100 sessions de formation ont été dispensées par les formateurs. 6600 surveillants et intervenants ont été formés.

Autres sources d'information

<http://www.inrs.fr/header/presse/cp-catec.html>